



PRIME COVID/PRIME MACRON

Par manu48

BONJOUR J AI TRAVAILLER PENDANT LA PREMIERE VAGUE DU COVID DANS UN ETABLISSEMENT SANTE SOCIAUX (CCN66)EN TANT QUE CUISINIER EN CDD.MON EMPLOYEUR A VERSER UNE PRIME MACRON(PPA)CAR L ETABLISSEMENT NE DEPENDANT NI DE L ARS NI DU DEPARTEMENT PAS DE SUBVENTION POUR VERSER UNE PRIME COVID.SE BASANT SUR LE DECRET FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIER POUR VERSER CELLE CI ,AYANT TRAVAILLER TOUTE LA PERIODE 1 MARS AU 30 AVRIL ET MEME PLUS J Y EST EU DROIT CELLE CI ME FUT VERSER FIN NOVEMBRE.

CEPENDANT N ETANT PLUS SOUS CONTRAT DEPUIS LE 13/09 L EMPLOYEUR ME RECLAME LE 15/12 DE LUI REMBOURSER CELLE CI QUI ME FIT VERSER PARS ERREURE CAR N ETANT PLUS SOUS CONTRAT AU MOMENT DU VERSEMENT JE NI AURAI PAS LE DROIT !!

PRIME POUR REMERCIER LA MOBILISATION DES SALARIES !!!!

PEUT IL FAIRE CELA ?

QUE DOIS JE FAIRE POUR LA CONSERVER ?

Y A T IL UN RECOURT JURIDIQUE ?